



FAQ

Professionals



1 Quelles professions sont reconnues pour le first aid et comment sont-elles classées ?

Va sur notre page d'accueil pour consulter la liste d'équivalence des professionnels de la santé.

(<https://www.ivr-ias.ch/fr/assurance-qualite/premiers-secours/>)

2 Comment procéder si je veux être classé ?

Utilise le lien suivant (<https://www.ivr-ias.ch/fr/assurance-qualite/premiers-secours/>) et suis les instructions.

3 Pourquoi n'ai-je pas été classé(e) alors que ma profession figure sur la liste ?

Ton diplôme professionnel date de plus de deux ans et tu n'as pas envoyé les attestations de formation continue requises pour les deux dernières années, ou ton dossier est incomplet.

4 Quels sont les coûts à ma charge (procédure d'équivalence) ?

Avec un diplôme professionnel suisse, les frais s'élèvent au minimum à 50 CHF, selon le temps consacré, si j'ai fourni correctement tous les documents. S'il y a un surcroît de travail administratif (par ex. dossier incomplet), les frais seront plus élevés.

5 Ma profession ne figure pas sur la liste, que dois-je faire ?

Va sur notre site internet (<https://www.ivr-ias.ch/fr/assurance-qualite/premiers-secours/>) et suis la procédure d'équivalence. Note que la liste des professions bénéficiant d'une classification est presque exhaustive et que, selon la taille du dossier, les frais peuvent atteindre 650 CHF. Il n'existe pas de droit général à une classification dans le système First Aid IAS.

6 J'ai obtenu un diplôme professionnel étranger ou j'ai suivi des cours à l'étranger. Puis-je aussi être classé ?

Il n'existe pas de droit général à être classé dans le système First Aid IAS. Une procédure d'équivalence est nécessaire. Veuillez consulter les instructions sur notre site Internet (<https://www.ivr-ias.ch/fr/assurance-qualite/premiers-secours/>). Les frais peuvent s'élever jusqu'à 650 CHF.

7 J'ai été classé, mais je n'ai pas reçu de certificat !

Ceci est correct. Une classification signifie que tu as obtenu une qualification IAS First Aid dans notre système. Cela te permet de suivre les cours de premiers secours correspondants. Mais comme tu n'as pas encore suivi de cours reconnu par l'IAS, tu ne recevras pas de certificat.

8 J'ai reçu un e-mail m'informant de l'expiration de mon niveau d'ias, que dois-je faire ?

Soit, tu suis un cours de remise à niveau correspondant au système IAS First Aid, soit, si tu es en possession d'un First Aid niveau 3 IAS, tu télécharges tes formations continues de ton environnement professionnel sur la plateforme OMS ("Utilisateurs", "Modifier mes données", "Documents", "Attestations de formation et de perfectionnement"). Veille tenir compte de ce qui suit : Le nombre d'heures exigé pour ton niveau IAS actuel doit être atteint, les formations continues doivent être adaptées au niveau et contenir une partie BLS-AED reconnue par le SRC.

9 J'ai téléchargé mes certificats de formation continue et je n'ai pas eu de nouvelles depuis ?

Si tu n'as pas de nouvelles de nous, c'est que nous avons :

- Ta qualification a déjà été prolongée, consulte donc rapidement l'OMS.
- Nous sommes encore en train de traiter ton dossier (délai de traitement : environ 4 semaines).

10 J'ai téléchargé mes attestations de formation continue, mais je n'ai pas de nouvelles de vous depuis plus de 4 semaines et ma qualification n'a pas encore été renouvelée ?

Tes justificatifs de formation continue ne sont pas suffisants ou tu n'as rien téléchargé.



11 Dois-je télécharger mes certificats first aid ou mes certificats bls-aed-src ?

Non, tous les certificats qui ont été saisis dans notre système ne doivent pas être téléchargés une nouvelle fois. Tu peux reconnaître nos certificats au logo IAS et au code QR. Tu peux également vérifier ici si ton certificat est encore valable.

12 Mes certificats de formation continue ont été supprimés !

Tu as alors téléchargé un cours de cuisine ou d'autres attestations de formation continue qui ne correspondent pas à ton niveau. Ceux-ci ne sont malheureusement pas pris en compte.

13 J'ai encore d'autres questions...

Adresse-toi à ton organisation de formation reconnue par l'IAS. Ils pourront certainement t'aider. Si elle ne peut pas non plus te renseigner, l'organisation de formation prendra contact avec nous.